

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 23 novembre 2018

Point n° 5 à l'ordre du jour
Délibération 2018-22

**Relative à la conclusion de la convention de partenariat sur la gestion et le financement des registres
des cancers généraux et spécialisés**

Vu les articles L 1413-1 et suivants ainsi que les articles R 1413-1 et suivants du CSP,

Le Conseil d'administration de Santé publique France, dans sa séance du 23 novembre 2018,

DECIDE

Article 1 – d'autoriser le Directeur général de Santé publique France à conclure la convention de partenariat relative à la gestion et au financement des registres des cancers généraux et spécialisés pour un montant maximal de 3 669 411 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur la période 2019-2021.

Article 2 – le directeur général de Santé publique France est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 11 décembre 2018

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration